

MOTOCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2023 CDF NATIONAL 250

04 AVR. 2023



Moto-Club : *Saint Namet Central* N° d'épreuve FFM : *496*
E-mail : *Coach & dose 2 hotmail.fr* Date : *9 juillet 2023*
Téléphone : *06-30-09-66-71* Lieu : *circuit Bel air à St Namet*
Organisateur technique : *Calme jeune cedric*

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 / ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 / LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course *Rampon Jerome* Licence : *079 841*
Délégué FFM (Président de jury) *Camion Jerome* Licence : *062 806*
Membre du Jury *Marvin Julien* Licence : *248 626*
Membre du Jury *Delmas Thomas* Licence : *213 663*
Commissaire technique responsable *Tison Serge* Licence : *023 092*
Responsable du chronométrage Licence :

ARTICLE 3 / DÉTAIL DES CATÉGORIES

NATIONAL 250 CC

Age ----- 13 ans minimum en 125cc 2T
15 ans minimum en 250cc
Licences ----- NCO / Inter / LUE / NJ
Cylindrée ----- Classe 2 et 250cc 2T
Plaques ----- Numéro blanc sur fond noir

Primes d'arrivée :

Place	Primes	Place	Primes	Place	Primes	Place	Primes
1 ^{er}	160 €	6 ^{ème}	100 €	11 ^{ème}	67 €	16 ^{ème}	55 €
2 ^{ème}	140 €	7 ^{ème}	90 €	12 ^{ème}	65 €	17 ^{ème}	52 €
3 ^{ème}	130 €	8 ^{ème}	82 €	13 ^{ème}	63 €	18 ^{ème}	50 €
4 ^{ème}	120 €	9 ^{ème}	76 €	14 ^{ème}	60 €	19 ^{ème}	47 €
5 ^{ème}	110 €	10 ^{ème}	70 €	15 ^{ème}	58 €	20 ^{ème}	45 €

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsal, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical... *Soubiron gérant*
 Nombre de secouristes ... *12*
 Hôpital le plus proche ... *Aurillac 17 km*

Nombre d'ambulance(s) *3*
 Temps de trajet (en min) *150m*

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :
 Nom du site ... *Circuit de Bel air*
 Adresse ... *A.S.220 Souvint namet*

Caractéristiques :
 Longueur du circuit ... *1750 m*
 Largeur minimum de la piste ... *8 m*
 Largeur de la grille ... *3.2 places*
 Longueur de la ligne droite de départ ... *70 m*
 Nombre d'OCP* ... *16*
 *Officiels Commissaires de Piste

CAPACITÉ MOTO :
 Pendant les essais : *45*
 En manche : *45* ...

- **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB
 DATE: *28 février 2023*

MOTO CLUB
Saint Mamet - Cantal

VISA DE LA LIGUE
 DATE: *07 AVR. 2023*
LIGUE MOTOCYCLISTE
 AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
 Z.A. 18 Chemin de l'Île Neuve
 66600 LA ROCHE-DE-GUIN
 Tél: 04 73 55 22 50

VISA DE LA FFM
 DATE: *13/04/2023*
 NUMÉRO: *23/0384*

 74 Avenue Parmentier
 75011 PARIS
 01 49 23 77 00
 ffm@ffmotosport.fr
 ffmoto.org

MOTOCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2023

MIX SOLO / SIDE-CAR / QUAD

06 AVR. 2023



Moto-Club: Saint Flament Contal N° d'épreuve FFM: 496
 E-mail: Coach.dote@hotmail.fr Date: 9 Juillet 2023
 Téléphone: 06-30-09-66-71 Lieu: circuit "Bel air"
 Organisateur technique: Catherine Cebric Saint Flament - Contal-15.

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 / ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 / LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course Rimpon Jerome Licence: 079841
 Président du Jury ou Arbitre* Pagnien Eric Licence: 018721
 Membre du Jury Markin Julien Licence: 248626
 Membre du Jury Delmas Thomas Licence: 213663
 Commissaire technique responsable Vignat Dominique Licence: 135700
 Responsable du chronométrage ----- Licence: -----

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

ARTICLE 3 / DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATEGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉE	TARIF ET DESCRIPTION
<u>125cc</u>	<u>13ans</u>		<u>125cc</u>	<u>45€</u>
<u>espoirs 85</u>	<u>9ans</u>	<u>15ans</u>	<u>85cc</u>	<u>35€</u>
<u>MX2</u>	<u>15ans</u>	<u>+125cc</u>	<u>100 à 150 2T</u> <u>175 à 250 4T</u>	<u>45€</u>
<u>MX1</u>	<u>13ans</u>		<u>100 à 125 2T</u>	
	<u>15ans</u>	<u>NCO</u>	<u>151 à 500 2T</u> <u>251 à 650 4T</u>	<u>45€</u>
<u>Vétérans</u>	<u>40ans</u>		<u>NCO - LVE CEX -</u> <u>A partir de 125cc</u>	<u>INT LAJ - INTJ</u>

OPEN

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

NON OUI (75€ pour les licences payées au préalable sur l'intranet FFM / 90 € si elle est prise sur place)

Les participants devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... *Soubiron Gerard*

Nombre de secouristes ... *12*

Hôpital le plus proche ... *17 km Aurillac*

Nombre d'ambulance(s) ... *3*

Temps de trajet (en min) ... *15 min*

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site ... *Circuit de Bel Air*

Adresse ... *15220 Saint Mamet*

Caractéristiques :

Longueur du circuit ... *17,50 km*

Largeur minimum de la piste ... *8 m*

Largeur de la grille ... *3,2 places*

Longueur de la ligne droite de départ ... *70 m*

Nombre d'OCP* ... *16*

*Officiels Commissaires de Piste

CAPACITÉ MOTO :

Pendant les essais : *45*

En manche : *45*

CAPACITÉ QUAD OU SIDE-CAR :

Pendant les essais : ...

En manche : ...



- **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: *6-4-2023*

[Signature]

MOTO CLUB
Saint Mamet - Cantal

VISA DE LA LIGUE

DATE: *07 AVR. 2023*

LIGUE MOTOCYCLISTE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
Z.A. 18 Chemin de l'Île Neuve
26600 LA ROCHE DE GEUN
Tél. 04 79 55 22 50

VISA DE LA FFM

DATE: *13/04/2023*

NUMÉRO: *23/0384*



SAMEDI 8 JUILLET 2023

15H00/20H00	CONTRÔLE ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE	
16h00	VISITE DU CIRCUIT	

DIMANCHE 09 JUILLET 2023

7H00/8H00	CONTRÔLE ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE	
7h30	BRIEFING COMMISSAIRES	
8H15	BRIEFING PILOTES CHAMPIONNAT France MX2	

HORAIRES	CATEGORIES	TEMPS
8H00/8H15	ESSAI LIBRE 125 LIGUE	15 MIN
8H20/8H35	ESSAI LIBRE OPEN GROUPE 1 LIGUE	15 MIN
8H40/8H55	ESSAI LIBRE OPEN GROUPE 2 LIGUE	15 MIN
9H00/9H20	ESSAI LIBRE CHAMPIONNAT France MX2	20 MIN
9H25/9H40	ESSAI LIBRE 85 LIGUE	15 MIN
9H45/10H00	ESSAI CHRONO 125 LIGUE	15 MIN
10H05/10H20	ESSAI CHRONO OPEN GROUPE 1 LIGUE	15 MIN
10H25/10H40	ESSAI CHRONO OPEN GROUPE 2 LIGUE	15 MIN
10H45/11H00	ESSAI CHRONO 85 LIGUE	15 MIN
11H05/11H10	TEST DEPART CHAMPIONNAT France MX2	5 MIN
11H10/11H30	ESSAI CHRONO CHAMPIONNAT France MX2	20 MIN

REPAS - ENTRETIEN - ARROSAGE

12H45/12H50	TOUR DE RECONNAISSANCE ARROSAGE 125 LIGUE	
12H50/13H10	1ère MANCHE LIGUE 125	15 MIN + 1 T
13H15/13H35	1ère MANCHE OPEN GROUPE 1 LIGUE	15 MIN + 1 T
13H40/14H00	1ère MANCHE OPEN GROUPE 2 LIGUE	15 MIN + 1 T
14H05/H-10	TOUR DE RECONNAISSANCE MX2	
14H15/14H45	1ère MANCHE CHAMPIONNAT France MX2	25 MIN + 1 T
14H50/15H10	1ère MANCHE 85 LIGUE	15 MIN + 1 T

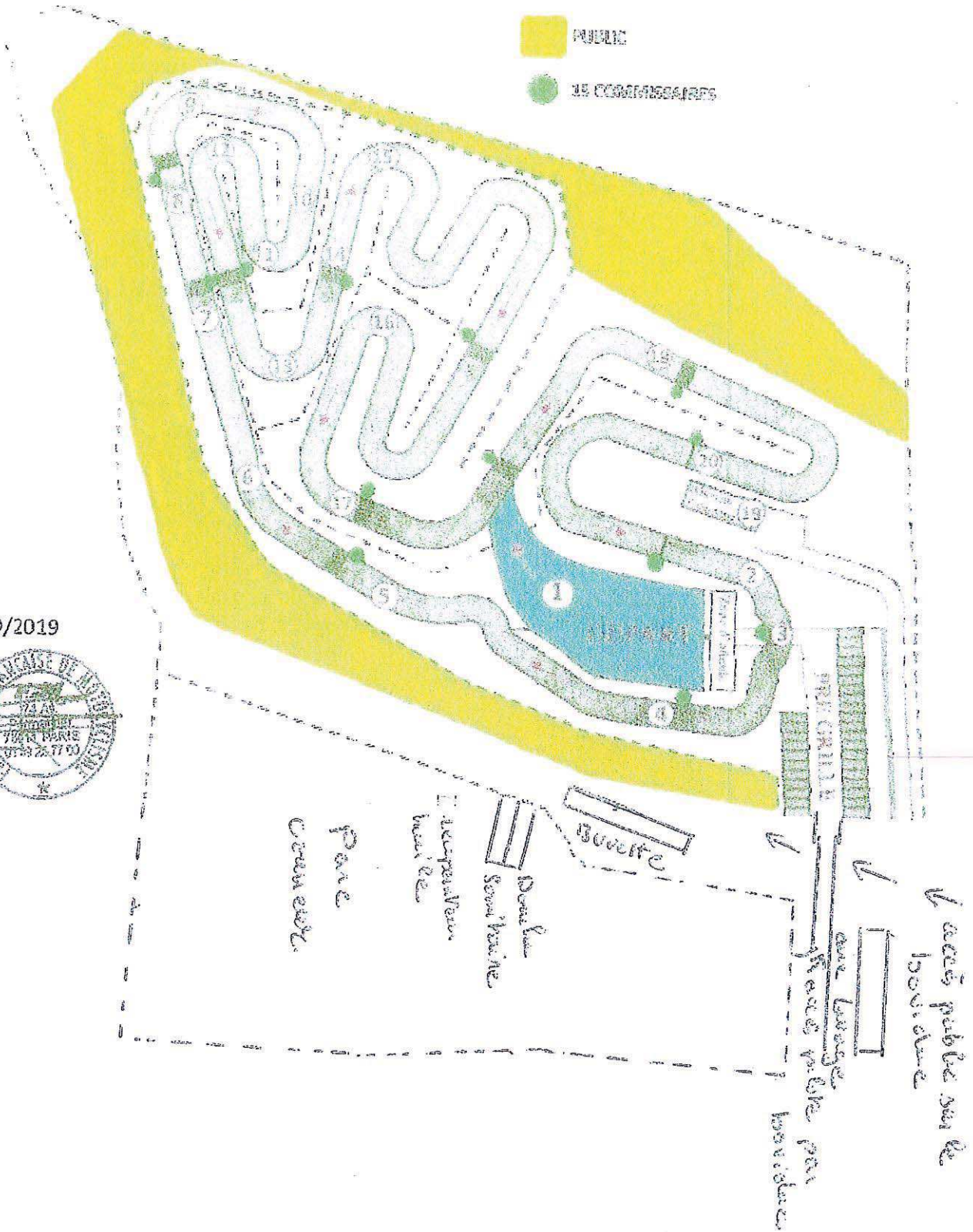
PAUSE - ENTRETIEN - ARROSAGE

15H40/15H45	TOUR DE RECONNAISSANCE ARROSAGE 125 LIGUE	
15H45/16H05	2ème MANCHE LIGUE 125	15 MIN + 1 T
16H10/H-10	TOUR DE RECONNAISSANCE MX2	
16H20/16H50	2ème MANCHE CHAMPIONNAT France MX2	25 MIN + 1 T
16H55/17H15	2ème OPEN GROUPE 1 LIGUE	15 MIN + 1 T
17H20/17H40	2ème OPEN GROUPE 2 LIGUE	15 MIN + 1 T
17H45/18H05	2ème MANCHE 85 LIGUE	15 MIN + 1 T

18H15 REMISE DES PRIX 125/MX2FRANCE/OPEN /85

Plan de l'installation du circuit

- PUBLIC
- 18 COMMISSAIRES



Le 18/09/2019

